



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,
Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Etaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



21. Objet : Manifestation sportive communautaire - Demande de subvention du Vélo Club Communautaire Hettange pour l'organisation du Championnat du Grand-Est de Cyclo-Cross

Le Vélo Club Communautaire Hettange sollicite une subvention communautaire pour l'organisation du Championnat du Grand-Est de Cyclo-Cross qui se déroulera le dimanche 11 décembre 2022 à Cattenom.

Cet événement est inscrit au calendrier fédéral de la discipline et concerne toutes les catégories d'âge à partir des Minimes. Pourront disputer ce championnat l'ensemble des licenciés féminins et masculins de la Région Grand Est, à partir de l'âge de 13 ans.

Le budget prévisionnel présenté par le Vélo Club Communautaire Hettange pour l'organisation de cette compétition s'élève à 10 500,00 €.

La CCCE est sollicitée à hauteur de 4 200,00 € représentant 40 % du budget prévisionnel.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010 et modifié par délibérations n° 15 du Conseil communautaire du 6 décembre 2016 et n° 13 du 3 décembre 2019,

Considérant que cette manifestation organisée par une association sportive est reconnue d'intérêt communautaire,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 29 juin 2022,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 4 200,00 € à l'association sportive « Vélo Club Communautaire Hettange » au titre des projets de clubs pour l'organisation de la manifestation sportive « Championnat du Grand-Est de Cyclo-Cross »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	8
Abstention :	0
Contre :	0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 14 SEP. 2022 Président

Publiée le : 14 SEP. 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 14 SEP. 2022

